



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 19 avril 2016]

Date de la convocation
13 avril 2016
Date d'affichage
13 avril 2016

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 26
Procurations : 5
Votants : 31

N° 068 / 2015

Présents : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Dominique BOYER, Monique GUILLE, Pierre TRANIER, Alain SORIANO, Christophe CAUSSE, Dominique HIRISSOU, Chantal TICHIT, *Maires Adjoints*

Lahcene BAAZIZ, Bernard BARTHE, Martine VIOLETTE, Pierre COURJAULT-RADE, Marie-Claire DEGUILHEM, Françoise BONNET, Eric PILUDU, David AMALRIC, Christelle BIROT, Magali CAMALET, Christian PERO, Aurélie TREILHOU, Chantal CAUSSE, Alain HORTUS, Marie-Françoise BONELLO, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés : Stéphanie NELATON, Thierry BODDI, Michèle RIEUX, Jean BATAILLOU, Christelle HARDY

Absents : Philippe PILLEUX, Marie-Christine BOUTONNET

Secrétaire de séance : Dominique BOYER

Objet de délibération : Agenda programmé pour l'accessibilité des ERP

Dans le cadre de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté, l'ordonnance du 26 septembre 2014 prévoit la réalisation d'agenda d'accessibilité programmée des ERP.

Les 23 bâtiments ERP de la Ville de Gaillac, de la 1ère à la 4ème catégorie ont fait l'objet de diagnostics d'accessibilité. Les bâtiments de 5ème catégorie seront étudiés durant l'année 2016.

Le taux d'accessibilité moyen des bâtiments étudiés est de 52%. Il ne descend pas en dessous de 42 % et il n'excède pas 58 %.

Le montant total de la mise en accessibilité des bâtiments étudiés s'élève à 1.199.495€ HT.

Afin de répondre aux objectifs de mise en accessibilité des bâtiments ERP fixés par la loi handicap en cohérence avec la réalité de ses finances, la Ville de Gaillac propose un agenda d'accessibilité 2015-2023 (Annexe : diagnostic et travaux réalisés depuis 2013), étant entendu que le tableau doit faire apparaître des réalisations ou des mises en accessibilité achevées.

		Nombre d'établissements ou installations pour lesquels la mise en accessibilité est achevée dans l'année ou la période						MONTANT en € HT
		1e catégorie	2e catégorie	3e catégorie	4e catégorie	5e catégorie	IOP	
Période 1	2016			- Salle Bouzinac		- Lancement diagnostic accessibilité - Services Sport et Affaires scolaires	NC	50 000 €
	2017			-Gymnase Camus	-Hôtel de ville -Marché couvert		NC	186 710 €
	2018		Salle de spectacle	- Abbatale St Michel	-Vestiaires et tribunes Longueville Maison des artistes		NC	65 470 €
Période 2	2019			-Gymnase Pichery	-Maison Dom Vayssette		NC	51 125 €
	2020			-Abbaye Saint Michel Piscine d'été (saint Roch) -Boulodrome -Eglise Saint Pierre		-Ecole Sainte Cécile d'Avès	NC	209 150 €
	2021			-Ecole Louise Michel -Ecole de Musique			NC	318 985 €
Période 3	2022			- MJC	- Eglise Saint Jean		NC	83 910 €
	2023				-Vestiaires et tribunes Laborie		NC	217 495 €
	2024					-Gymnase des Chalets	NC	16 650 €
	TOTAL		-Salle de spectacle	-Salle Bouzinac -Gymnase Pichery -Abbaye Saint Michel Piscine d'été (saint Roch) -Boulodrome -Eglise Saint Pierre -Ecole Louise Michel Ecole de Musique -MJC	-Hôtel de ville -Maison des artistes -Marché couvert -Vestiaires et tribunes Laborie -Maison Dom Vayssette - Eglise Saint Jean	- Services Sport et Affaires scolaires -Ecole Sainte Cécile d'Avès -Gymnase des Chalets	NC	1 199 495 €

Vote: 6 abstentions (Avec vous pour Gaillac et Gaillac à gauche)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition d'agenda d'accessibilité programmé et s'engage à le mettre en œuvre.

DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Patrice GAUSSERAND

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20160419-068-2016-DE
Date de télétransmission : 20/04/2016
Date de réception préfecture : 20/04/2016